

AMPLITUDE SURGICAL

Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre aux membres du
personnel salarié et mandataires sociaux

Assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2015
Quatorzième résolution

MELIN & ASSOCIES

58 RUE LOUIS BLANC - 69006 LYON

MAZARS

LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX

AMPLITUDE SURGICAL

Société Anonyme au capital de 469 298,52 €

Siège social : 11, cours Jacques Offenbach 26000 VALENCE

R.C.S ROMANS : 533 149 688

Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre aux membres du personnel
salarié et mandataires sociaux

Assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2015

Quatrième résolution

Amplitude Surgical

*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites existantes
ou à émettre aux membres du
personnel salarié et
mandataires sociaux*

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et mandataires sociaux

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées ou de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement ne pourra excéder 3% du capital social au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 38 mois à compter de la date de la présente assemblée générale, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Amplitude Surgical

*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites existantes
ou à émettre aux membres du
personnel salarié et
mandataires sociaux*

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 30 octobre 2015

Les Commissaires aux Comptes

MELIN & ASSOCIES


JACQUES MELIN

MAZARS


PIERRE BELUZE
